

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
PV-2 - Rapport de
l'Assemblée
Spéciale des
Communes (ASC)
2025 de la
SEMCODA

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

M. Assad AKHLAFA, rapporteur, expose au Conseil municipal que l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Collectivités Territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées.

Le rapport est donc présenté au Conseil municipal par le délégué de la Commune concernant l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA qui s'est tenue le 26 juin 2026. Il se compose :

- Du rapport de gestion 2025,
- De la Déclaration de performance extra-financière 2025,
- Du Rapport du Commissaire aux comptes 2025,
- Du Bilan Social 2025.

Vu l'avis de la Commission Sécurité, prévention et politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

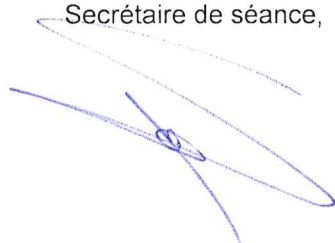
- Prend acte des documents annexés à la présente délibération et énumérés ci-dessus ;

Objet :
PV-2 - Rapport de
l'Assemblée
Spéciale des
Communes (ASC)
2025 de la
SEMCODA

- Précise que ces documents seront mis à la disposition du public.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,



Sefa KOCABAS



Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **20 OCT. 2026**
- par sa publication le **16 OCT. 2026**

Le Maire

